

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2024_024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 septembre 2024

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 8
de Votants 11

L'an deux mille vingt-quatre et le dix septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Convention de fourrière sans ramassage d'animaux entre l'association " Amis Dignois des Animaux " (ADA) et la commune de Champtercier.

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, MEYNIER Cyrille, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents : Jean-Louis ROUSSELET

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ESMIOL-PAUL Bénédicte, GORSKI Marc par BARDET Michel, VILLARON Bruno par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Marie MARTIN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 06/09/2024

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L213.3 du code rural

Considérant qu'il convient de répondre aux obligations en matière de lutte contre la divagation des animaux et protection des animaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fourrière sans ramassage d'animaux entre l'association « Amis Dignois des Animaux » (ADA) et la commune de Champtercier.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Jean-Marie MARTIN



Dépôt Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/09/2024

004-210400479-20240910-DE_2024_024-DE